



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE N° 2010.1166**

Séance publique du

15 novembre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : LA PIOLINE - RETROCESSION DE VOIRIE. RUE BASTIDE DE VERDACHE.

Le 15/11/10 à , le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le mardi 9 novembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaients Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Odile BONTHOUX, M. Jacques GARCON à M. Francis TAULAN, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



04.07

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 15/11/10

RAPPORTEUR : Mme Odile BONTHOUX

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : LA PIOLINE - RETROCESSION DE VOIRIE. RUE BASTIDE DE VERDACHE. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a été saisie par la société CFA MEDITERRANEE concernant une demande de rétrocession de leur parcelle cadastrée section IC n° 248 occupée par la voirie publique la rue Bastide de Verdaches.

C'est en réalisant le bornage de leur terrain que le géomètre Monsieur LAROUSSINIE s'est aperçu qu'une partie de leur parcelle était occupée par la voirie communale. Il a fait le détachement de la parcelle aménagée (partie de chaussée et trottoirs), cadastrée section IC n° 248 d'une superficie de 203 m².

La société CFA MEDITERRANEE propose de rétrocéder à la commune cette parcelle à titre gratuit.

La demande de rétrocession a été examinée par les Services Techniques de la Ville, et a reçu un avis favorable (courrier en date du 9 Août 2010).

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** l'acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section IC n° 248.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier, Cadastre, Gestion des Propriétés Communales et des Bâtiments Communaux, à signer l'acte définitif et toutes les pièces afférentes à son établissement.

2010.1166 - LA PIOLINE - RETROCESSION DE VOIRIE. RUE BASTIDE DE VERDACHE.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 49
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : mercredi 17 novembre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

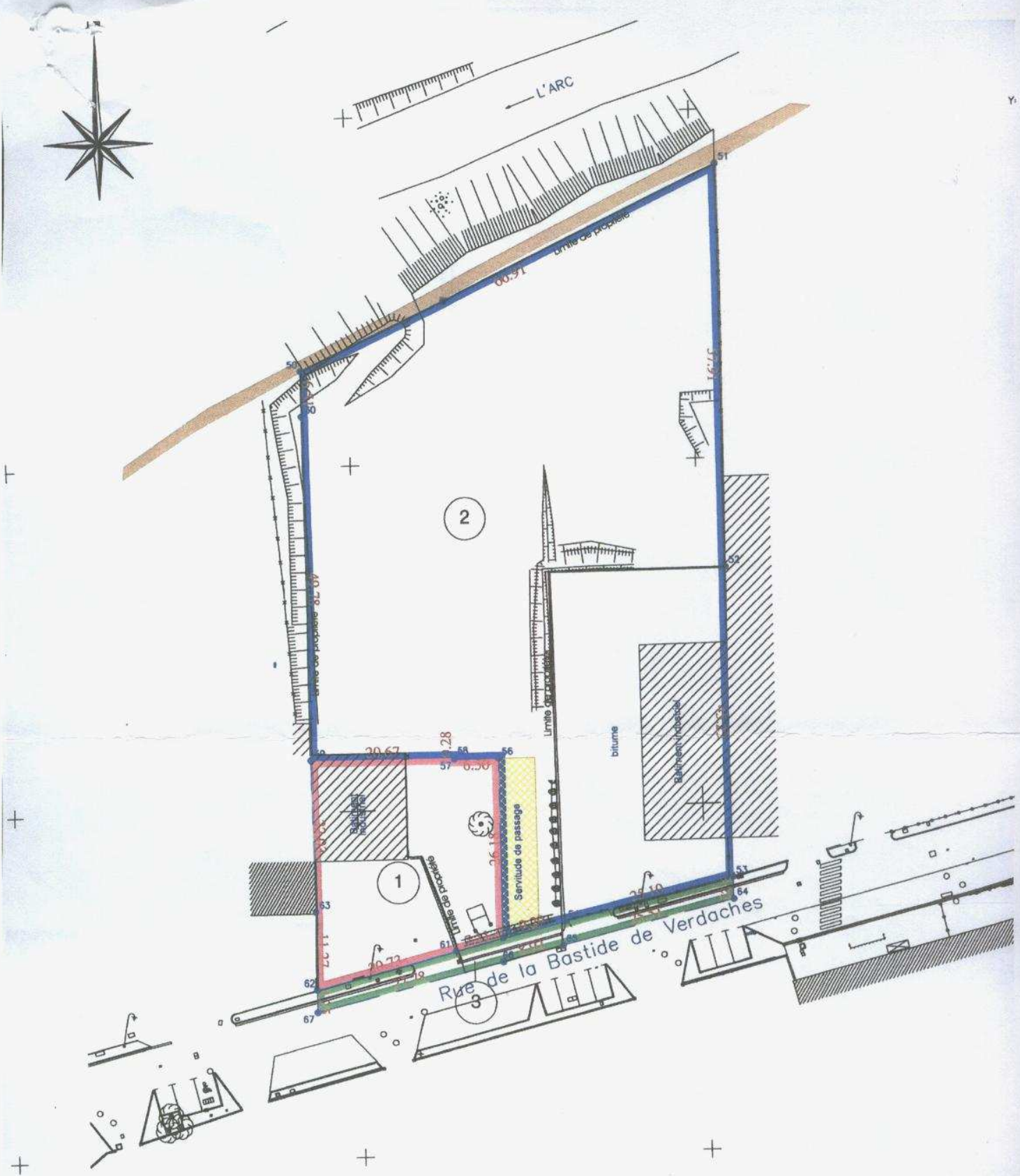


TABLEAU DE COORDONNEES

MATRICULE	X	
50	847843.063	138963.766
51	847903.625	138992.203
52	847903.937	138934.297
53	847903.998	138889.165
54	847879.600	138883.284
55	847870.593	138881.024
56	847870.593	138907.202
57	847864.093	138907.202
58	847864.093	138907.477
59	847843.426	138907.477
60	847843.110	138957.259
61	847863.702	138879.294
62	847843.609	138874.177

DIRECTION GENERALE
DES FINANCES PUBLIQUES
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
INFORMATISE

Service du Cadastre

Département :
BOUCHES DU RHONE
Commune :
AIX EN PROVENCE

Section : IC
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 19/05/2010

Numéro d'ordre du registre de constatation
des droits :
Cachet du service d'origine :
Centre des Impôts foncier de :
Aix en Provence 1
Hôtel des Impôts Foncier
10 avenue de la Cible
(quartier Saint Jérôme)
13626 Aix en Provence Cedex 1
Téléphone : 04 42 37 54 57
Fax : 04 42 37 53 88
cdif.aix-en-provence-1@dgi.finances.gouv.fr

Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé
à la date :
A
le
L'.....

